

La répartition des écoles le long du canal Exutoire

En 1944, Théodore Leveau est nommé, par le Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, urbaniste en chef de la ville de Dunkerque. Architecte et paysagiste, il est considéré comme un militant discret de la ville verte. Il est à la fois sensible et favorable à l'industrie, et à un développement important des espaces verts qu'il appelle alors « espaces libres ».

Dans son plan de reconstruction et d'aménagement de Dunkerque de 1949, il prévoit la reconstruction de l'ensemble des établissements scolaires ainsi que leur réorganisation et leur répartition géographique. Si le Ministère de l'Éducation nationale recommande le regroupement de ces derniers, l'un des principes du Mouvement moderne énoncés dans la Charte d'Athènes veut que les écoles soient installées dans les nouvelles surfaces vertes afin de profiter de la nature environnante. En effet, il a été démontré que l'aménagement de cadre de verdure et de plantations aux abords des bâtiments améliore les conditions de vie et participe au bien-être et à l'épanouissement de tous.

Théodore Leveau compose son plan d'aménagement des espaces libres à partir de la zone des fortifications, et décide ainsi de regrouper, dans la mesure du possible, les établissements scolaires le long du canal Exutoire. Les terrains de sports et aménagements végétalisés et paysagés qu'ils nécessitent, contribuent à former, le long du canal, une large coulée verte ceinturant la ville.

